

LE MOT DU MAIRE



Toujours rédigé à la même période par l'équipe municipale, ce bulletin retrace au fil des pages les principaux temps forts de l'année 2019.

Dominant tous les autres événements, l'année 2019 aura été marquée par de violents phénomènes climatiques qui, à plusieurs reprises ont frappé notre commune; d'abord un violent orage de grêle, le 15 juin, qui a sérieusement endommagé les cultures, les toitures des bâtiments, puis les importantes chutes de neige des 14 et 15 novembre ont, quant à elles, causé aussi beaucoup de dégâts et des perturbations à l'ensemble des habitants, les privant d'électricité, de téléphone, de chauffage pendant plusieurs jours.

Des dégâts à réparer dans l'urgence, des moments difficiles à vivre pour tous où les élus, les services de l'état, d'ENEDIS ont été largement mobilisés.

En poursuivant la lecture de ce bulletin vous pourrez découvrir, comme les années précédentes, les travaux réalisés sur notre communes : la vie de notre regroupement pédagogique, les différentes activités des nombreuses associations bénévoles qui permettent à notre commune d'avoir une vie sociale assez importante : aides aux personnes âgées, animation diverses qui sont autant d'occasion aux habitants jeunes et encore moins jeunes de se retrouver et de partager des moments agréables.

C'est grâce aux participations du Conseil Départemental et de la communauté de commune (70%) qu'ont pu être réalisés les travaux de rénovation des voies communales, de l'église, pour un montant global de 80 000 €.

C'est grâce aussi à une bonne coopération entre notre commune et les communes voisines, Chevrières, St Appolinard et Murinais que chacun de nos enfants scolarisés bénéficie d'une bonne qualité de service : cantine, garderie et animations diverses.

Ainsi, pour conclure, on peut dire que c'est grâce à la bonne volonté de tous, à une bonne gestion, à une solidarité entre nos communes proches, que notre petite commune aura certainement beaucoup d'avenir.

Aimé LAMBERT

<u>Toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne et heureuse année 2020</u>



Le 6 janvier 2019

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie des vœux a rassemblé beaucoup de Bessinois, d'élus des communes voisines, des responsables d'associations, des bénévoles et des pompiers.

Une occasion de remercier chaleureusement tous ceux qui participent activement à la vie de notre commune dans de nombreux domaines ; écoles, aide aux personnes fragiles, secours aux personnes ainsi qu'au personnel communal.



Puis le Maire rappelle les travaux réalisés en 2018 sur les bâtiments communaux, sur la voirie et il indique que ces importants travaux pourront se poursuivre en 2019 grâce aux aides importantes du conseil départemental de l'Isère et de la communauté de communes.



Cette sympathique cérémonie a été clôturée par la chorale de Murinais « le chœur d'Adèle » qui a interprété de nombreux chants invitant tous les Bessinois à vivre une bonne année 2019.



VŒUX DE LA MUNICIPALITE

	Sommuire
Lev	not du Mairep.2
1 0 3	(10 00)00100 Un Ola
	<u>vie communale</u> p.4
\Rightarrow	Prévisions budgétaire
\Rightarrow	Au fil des conseils
\Rightarrow	En suivant les travaux
\Rightarrow	Elagage
\Rightarrow	Infos díverses
Lar	vie localep.22
\Rightarrow	Les écoles
\Rightarrow	La mondée
\Rightarrow	Pâques
\Rightarrow	Píque-níque
\Rightarrow	11 novembre
\Rightarrow	Noël
Les	associationsp.29
\Rightarrow	SIRCO
\Rightarrow	Bibliothèque
\Rightarrow	La Cabotte A Lou Petiot
\Rightarrow	APE
\Rightarrow	cantíne
\Rightarrow	Sapeurs-Pompiers
\Rightarrow	Club du Puits St Ange
\Rightarrow	ADMR
tua fo	os intercommunalesp.41
·	Centre Aquatíque
\Rightarrow	Travaux énergétique
\Rightarrow	Médiathèque
\Rightarrow	Fibre optique
\Rightarrow	Eau
\Rightarrow	Déchèterie
\Rightarrow	Decheterte
Eta	t civil

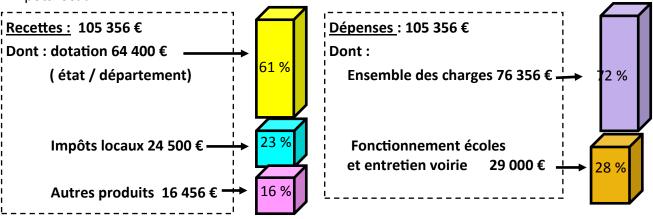
Prévisions budgétaires 2019

Comme chaque début d'année, l'établissement du budget est le moment où les élus débattent et décident, en fonction des ressources de la commune, du budget de fonctionnement ainsi que des investissements à réaliser sur la commune.

Fonctionnement:

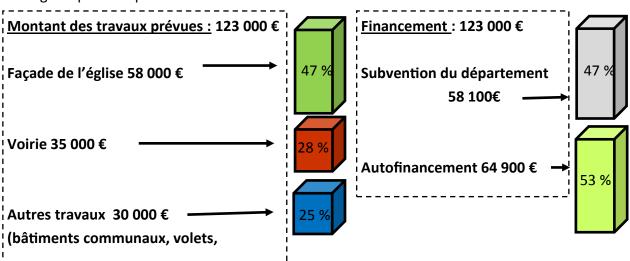
L'ensemble des recettes provenant essentiellement des dotations de l'Etat, pour 60%, est destiné au fonctionnement des services de la mairie dont la plupart des charges restent incompressibles.

Ainsi comme les années précédentes, les élus ont votés le budget 2019 sans augmentation des impôts locaux.



Investissement:

Pour l'année 2019 les élus ont établi la liste des travaux qu'il conviendrait de réaliser. Une priorité importante sera donnée à la réparation de la voirie ainsi qu'à des travaux sur la façade de l'église qui n'ont pu être effectués en 2018.



4

Au fil des conseils

Clôture des comptes de l'année 2018

Les comptes de l'année écoulée, approuvés par les élus, font apparaître les points suivants :

- un excédent de 56960.05 € pour le budget fonctionnement
- oun montant global de 47340 € de travaux réalisé sur la commune , 23525 € pour la voirie et de 23815 € pour la réfection du mur de soutènement de la place, financé respectivement à 50% et 65% par le conseil départemental de l'Isère.

Vote du budget 2019

Toujours soucieux de ne pas exercer de pressions fiscales, les élus décident de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année précédentes :

- ♦ Taxe d'habitation 7.45 %
- Taxe foncière bâtie 7.38 %
- ♦ Taxe foncière non bâtie 41.94 %

Concernant les investissements, les élus prévoient de réaliser, pour 2019, des travaux qui s'avèrent prioritaires pour un montant de 123 000 € (dont au moins 50% de subvention attendue) voirie, façade église.

Prévision Budget Fonctionnement 2019 105 356 €







Prévision Budget Investissement 2019 191 100 €

Transfert budget eau

Dans le cadre de l'obligation faite aux communes de transférer la gestion de l'eau à la SMVIC, il est également nécessaire de transférer les résultats de clôture, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires.

Depuis de nombreuses années, pour maintenir le prix de l'eau à un niveau raisonnable, le budget de notre commune a régulièrement participé à l'équilibre du budget annexe de l'eau souvent déficitaire. C'est ainsi que les résultats de clôture, du budget eau, présentant un excédent de 108 833.10€ dont 100714€ proviennent du budget de la commune.

Ainsi les élus décident que les excédents provenant du budget de la commune, soit 100 714€, réintègrent le budget de la commune et que seul l'excédent provenant du budget eau de 8 119,10€ soit versé à la SMVIC.

Accepté à la majorité des votants

Une décision modificative sera prise dans ce sens



Au fil des conseils

Mise à disposition du réseau d'eau à la SMVIC (mobiliers et immobiliers)

Suite à l'obligation faite à l'ensemble des communes du territoire de transférer la gestion de l'eau à la SMVIC, il en découle l'obligation de mettre à disposition de la communauté de Communes les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'eau et d'en assurer l'entretien courant ainsi que les réparations.

Après avoir pris connaissance des valeurs nettes comptables (sommes restantes à amortir) au 1er janvier 2019 soit 195 021€ pour le réseau d'eau et 22 418.81€ pour l'assainissement, les élus à l'unanimité, autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à cette obligation. Ainsi après la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers du réseau d'eau de la commune, la SMVIC, pourra comme auparavant, assurer le bon fonctionnement de l'approvisionnement en eau de nos habitants.

Tarif salle communale pour les associations

Pour permettre à des associations de Bessins d'exercer leurs activités pour lesquelles elles se font rémunérer, la salle communale leur sera attribuée moyennant une participation aux frais annuelle de 100 €. Aussi, il est précisé que la salle ne pourra être utilisée que quatre heures maximum par mois.

Il est précisé qu'il est nécessaire de fournir une attestation d'assurance et un chèque de caution de 350 € à chaque utilisation de la salle.

Orage grêle du 15 juin 2019

Suite au violent orage de grêle qui s'est abattu sur Bessins le samedi 15 juin 2019 à 14h, la commune a rapidement saisi les services de l'État afin de venir en aide aux agriculteurs sinistrés.

Aussi ne répondant pas aux critères de catastrophe naturelle fait le 17 juin 2019, la mairie, après s'être informée auprès des habitants pour connaître les dégâts causés, a fait une déclaration de calamité agricole auprès des Services de l'État.

Cette procédure prendra en compte uniquement les pertes de fond (ex noyers arrachés) mais pas les biens assurables (ex récoltes, dégâts bâtiments). Aussi, en fin d'année 2019 un arrêté interministériel statuera ou non sur la reconnaissance de calamité agricole de la commune de Bessins. En cas de décision positive, il appartiendra à chaque agriculteur concerné de faire une déclaration auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Isère.

Sécurité routière

Afin de réduire la vitesse des véhicules circulant sur la RD20 après l'indication de l'agglomération, il sera installé des panneaux de signalisation rappelant la vitesse de 50 km/h à respecter pour la traversée du village.



Au fil des conseils

Vente de bois

Dans le cadre de la gestion de la forêt, il est demandé à l'ONF d'organiser la vente des parcelles n°18 et 19.

Coupes affouagères

3 lots de bois de la parcelle n°15 ont été attribués :

- ⇒ Lot n°1: à Mr RIMET MEILLE pour 250 € (volume de bois inférieur aux 2 autres lots)
- ⇒ Lot n°2 : à Mr SENECLAUSE pour 280 €
- ⇒ Lot n°3: à Mr REVOL BUISSON pour 280 €

Acquisition d'un bien à l'EPFL

Pour permettre l'aménagement du village : création de 10 places de stationnement, rénovation de l'ancienne cure, l'EPFL, l'établissement foncier auquel adhère la communauté de communes, avait acquis en 2013 pour le compte de la commune, l'ex maison DHERBASSY situé au village pour un montant de 185 000 €.

Arrivant au terme de la convention de portage, ce bien, bénéficiant par ailleurs d'un dispositif favorable alloué par l'EPFL, sera repris par la commune pour un montant de 158 474 €. Ayant déjà réglé 94 895 €, le solde de 63 580 € sera versé en 3 ans à l'EPFL.

Chute de neige du 14 et 15 novembre : Disposition pour l'élagage

Suite aux importantes chutes de neige du 14 et 15 novembre qui ont occasionné de nombreux dégâts sur la commune : arbres et branches cassés, lignes électriques et téléphoniques coupées, il apparait urgent pour continuer à effectuer le déneigement dans de bonnes conditions que chaque propriétaire procède à l'élagage des arbres situés en bordure des voies communales.

Afin de contribuer à la réalisation de ces travaux, les élus ont décidé à l'unanimité que la commune fera **exceptionnellement** réaliser à sa charge, les travaux d'élagage sur l'ensemble du réseau communal.

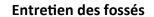
Sans vouloir se substituer aux obligations et aux responsabilités des propriétaires, ces travaux ne se feront qu'après leur accord.

En cas de refus, les travaux devront être réalisés ou seront réalisés dans le cadre de la réglementation et resteront à la charge des propriétaires.

Chaque propriétaire sera informé par courrier des modalités de l'opération.



En suivant les travaux







Une partie de l'entretien des fossés a été réalisée cette année par Sébastien Vourey.



Nettoyage d'un chemin communal afin de dégager le cheminement de la ligne téléphonique



En suivant les travaux

Réfection des façades de l'église





Travaux de réfection sur l'ensemble des façades de l'église effectués par la société ER-DIK pour un montant de 47 986 € HT subventionnés à 70 % par le département et 10 % par la communauté de communes



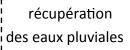
Des travaux réalisés sur deux ans pour maintenir notre patrimoine en bon état.



En suivant les travaux

Travaux de drainage sur toute la partie nord de l'église









Travaux de restauration de l'ensemble des volets sur les bâtiments communaux (mairie, ancienne mairie, appartements locatifs)



En suivant les travaux



Empierrement entre l'extrémité du chemin du Mouret et la limite de St Appolinard. Travaux de voirie pour un montant de 10 260 €



Mise en place de buse dans le fossé en vue de sécuriser la circulation au chemin du puits St Ange.



METEO

2019, une année noire!!

Rien ne va plus, le dérèglement climatique est palpable. Tout au long de l'année se sont succédés tempêtes, ouragans, orages de grêle et chutes de neige inhabituelles. Beaucoup de régions ont dû faire face aussi à des inondations, glissements de terrains et même tremblements de terre.

Jamais connues avec une telle ampleur et une telle violence, on note un emballement des événements climatiques qui, à chaque fois, occasionnent des très nombreux dégâts et offrent toujours le même spectacle de désolation : maisons détruites, arbres arrachés, lignes électriques et téléphoniques coupées, etc....

En 2019, Bessins n'a pas été épargné par ces catastrophes climatiques. En juin un violent orage de grêle a détruit les cultures, arraché de nombreux arbres et endommagé de nombreuses toitures.

En novembre d'importantes chutes de neige ont, à leur tour, endommagé de nombreux arbres, des lignes électriques et téléphoniques qui ont cédé sous le poids de la neige tombée en abondance.

A chaque fois de nombreuses dépenses doivent être engagées pour réparer les importants dégâts, à chaque fois aussi de nombreux services se sont mobilisés dans l'urgence pour réparer les lignes électriques et dégager les routes obstruées.





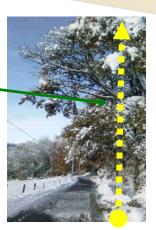


Rappel de la réglementation

Arrêté du 30 mars 1967 portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux Article 68

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des — chemins départementaux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du chemin départemental ne fasse aucune saillie sur celle-ci.



Branches dépassant sur le chemin communal

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Code rural et de la Pêche Maritime - Article D161-24

Qu'est-ce qu'un chemin rural?

Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Code rural et de la Pêche Maritime - Art. L161-1

Branches se développant à proximité de réseaux aériens de télécommunication

Le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit, une installation d'un réseau ouvert au public ou de compromettre le fonctionnement d'un tel réseau est puni d'une amende de 1 500 Euros.

Lorsqu'il s'agit d'une installation comportant plusieurs câbles, il est prononcé autant d'amendes que de câbles concernés.

Code des postes et des communications électroniques – Art. L65

Conseil : Il est recommandé d'élaguer les branches se rapprochant des lignes télécoms. Une taille de formation accompagnant la croissance du jeune arbre permet de conduire le sujet dans une forme adaptée à cette contrainte (forme architecturée sous la ligne télécoms ou dégagement des branches à proximité de cette dernière).

Branches se développant à proximité des lignes électriques aériennes

- L'article 12 de la Loi du 15 juin 1906 précise que :

La déclaration d'utilité publique d'une distribution d'énergie confère, ... au concessionnaire... le droit ...de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des court-circuit ou des avaries aux ouvrages.

Le champ d'application de cette disposition légale est précisé dans l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (Art. 26, 36, 59 bis, 61 bis)



Procédure pouvant être appliquée par le maire en cas de non respect de la règlementation

L'ELAGAGE DES PLANTATIONS A L'APLOMB DES ROUTES

Les plantations qui avancent sur les voies communales peuvent constituer un danger pour la circulation , des voitures en stationnement et les usagers. Dans ce cas, le maire peut utiliser son pouvoir de police et faire payer les riverains.

Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantation sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligeants (article L. 2212 -2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

La procédure par étape :

- 1 Avant d'entamer cette procédure, il convient de s'assurer que les plantations s'avancent bien sur les voies communales, c'est-à-dire sur le domaine public communal (articles L 141-1, L. 111-1 du code de la voie routière).
- 2 L'intervention envisagée doit avoir pour seul objet de garantir la sûreté et la commodité du passage.
- **3** Le maire doit ensuite appliquer une procédure contradictoire (articles L. 121-1, L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration, CRPA ; réponse ministérielle à JL Masson, n°10208, JO Sénat du 15/05/2014). A cet effet, le maire doit informer le riverain concerné, par un courrier RAR, qu'il envisage d'entamer une procédure d'élagage d'office et à ses frais. Il convient de joindre à ce courrier le projet de mise en demeure que le maire enverra ultérieurement, le calcul et le montant de la dépense occasionnée pour le riverain ainsi que toutes les précisions complémentaires jugées nécessaires. Le courrier informe le riverain qu'il peut présenter des observations écrites et, le cas échéant, des observations orales. Le riverain doit être informé de la possibilité de se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix. Le maire doit accorder un délai suffisant pour la présentation des observations de l'administré; généralement de 2 à 4 semaines, selon le lieu d'habitation de la personne (article L122-1, CRPA).
- **4** Le maire adresse ensuite la mise en demeure par courrier RAR, assortie d'un nouveau délai (un délai de 30 jours est adapté) ; ce délai doit être identique à celui mentionné préalablement dans le projet de mise en demeure.
- 5 Si le riverain n'a pas obtempéré, le maire peut faire procéder à l'élagage d'office.
- **6 Le**s travaux sont réalisés par les services municipaux ou autres, une délibération doit fixer le tarif des interventions. Ce tarif doit également correspondre au montant des dépenses supportées.

A noter

Pour des raisons de sécurité la maire peut se dispenser de toutes procédures préalables pour faire élaguer en urgence des arbres, ou des branches menaçant de tomber sur la chaussée.

PIXI

Durant la dernière période, la classe de CE1-CE2 de l'école de Saint-Appolinard a travaillé sur les insectes et plus particulièrement sur les abeilles et les fourmis. Un travail en arts plastiques est venu clore ce thème. Les élèves par groupe de quatre, ont travaillé sur la réalisation de quatre abeilles et une fourmi « grand format ».Les élèves ont également rédigé une affiche présentant l'insecte et expliquant les raisons de son parcours un peu éloigné de sa colonie.

Ces œuvres en papier mâché sur une structure grillagée ont été proposées « à l'adoption » aux 4 maires des communes du RPI en vue d'exposer chaque insecte avec son affiche dans un espace public sur la commune et cela afin de valoriser ce travail d'équipe.





Durant l'été, vous devriez retrouver ces petites bêtes dans chacune des communes! Donc depuis le mois d'août PIXI butine dans notre mairie.



Infos diverses

Divagation des chiens et nuisance

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.





La réglementation sanctionne fortement les propriétaires qui laissent divaguer leurs animaux et le Maire est tenu de la faire appliquer pour la tranquillité et la sécurité des personnes.

D'autre part, les aboiements intempestifs, nuisent à la tranquillité du voisinage .(utilisation de collier anti-aboiement)

Nous vous remercions d'être vigilants.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles, La connaissance de l'évolution du cheptel apicole, La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1**^{er} **septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone: 01 49 55 82 22

<u>A NOTER</u>: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisée, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Infos diverses

Les centrales villageoises, du soleil sur les toits de nos communes

Tous concernés ! La lutte contre le changement climatique et le chantier de la transition énergétique nous concernent tous.

Avec les Centrales Villageoises Portes du Vercors (CVPV), des habitants, des collectivités et des entreprises locales se mobilisent et agissent pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie sur notre territoire.

Les CVPV sont des sociétés de type coopérative dont la gestion est maîtrisée et sous contrôle interne et externe (expert comptable). 1personne = 1 vote.

Les associés bénévoles des CVPV décident, agissent, animent, font réaliser les projets et les gèrent, en privilégiant les prestataires et les installateurs locaux.



Des bénévoles enthousiastes : les centrales villageoises fédèrent l'énergie des citoyens

... et un nouvel objectif pour 2020 : tripler la puissance installée avec 5 toits de grande surface, de 250 à 600 m2 de panneaux solaires, pour un investissement total de 500.000 €.

Déjà 17 toits équipés de panneaux photovoltaïques produisant 225.000 kWh soit la consommation de plus de 80 foyers (hors chauffage). Ces toitures sont louées soit à des collectivités (pour 9 d'entre elles), soit à des particuliers (au nombre de 7) soit encore à une entreprise.

Ces panneaux solaires sont citoyens!



Une souscription citoyenne et locale de 100.000 € est en cours pour réaliser ces projets. Les associés, par les parts sociales qu'ils prennent, contribuent à 20% de cet investissement, les emprunts et les aides ponctuelles font le reste.

Vous aussi, habitants, entreprises, collectivités, vous pouvez devenir acteur de la transition énergétique sur notre territoire en souscrivant des parts sociales dans les CVPV :

Avec une part de 100 €, vous rejoignez l'aventure de la transition citoyenne et participez au projet! Avec 400 € vous permettez l'implantation d'un nouveau panneau solaire.

Avec 800 € vous compensez la consommation annuelle de votre famille, soit 2.800 kWh hors chauffage.

Des parts sociales peuvent aussi être un cadeau pour vos enfants ou petits enfants car la transition est un enjeu pour nous et pour les générations futures...

Il s'agit d'un investissement local, non spéculatif : pour des parts souscrites, la société prévoit de verser un dividende moyen annuel de 2 à 3% sur 20 ans.

Pour en savoir plus sur les CVPV : portesduvercors.centralesvillageoises.fr

« Face à l'urgence climatique, les Centrales Villageoises Portes du Vercors sont un outil à votre disposition pour être réellement acteur de la transition écologique sur notre territoire. »

Jacques Régnier, Président de la SAS CVPV

Infos diverses







Pour la première fois cette année , le 30 septembre, le Ludotour (ludothèque de la communauté de communes) s'est déplacé à Bessins. Une soixantaine de personnes de notre commune et des communes environnantes se sont amusés en intérieur , jeux de société, kapla, jeux pour enfants etc... et en extérieur, jeux en bois, quilles , lego et autres ...

Tous ont été ravis de cette soirée.

A refaire!





Infos diverses











Charte de bon voisinage en nuciculture en vallée d'Isère

Contexte local:

Le territoire du Sud-Grésivaudan représente les 2/3 de la population nucicole du Sud-Est avec une quarantaine de communes qui couvrent 10% du territoire de l'Isère.

Un habitat dispersé:

Le développement de l'habitat résidentiel dans la vallée porte en partie une recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. La proximité de villes importantes a permis à de nombreux habitants de travailler en ville tout en vivant à la campagne. La zone est caractérisée par un mitage.

Une zone économique à forte vocation agricole :

Pour les agriculteurs, la campagne est un espace dédié aux activités agricoles qui dépendent de la nature, de la météorologie et du vivant. La noix est présente sur le territoire depuis de nombreuses années et a cohabité avec d'autres formes de cultures et d'élevage. Le relatif dynamisme de la filière au regard des difficultés des autres filières agricoles fait que cette production se développe. On assiste depuis quelques années à une spécialisation des exploitations et à une nette reprise des plantations dans la vallée de l'Isère. Du fait de l'arrivée de nouveaux parasites (mouche du brou en 207, champignon du genre colletotrium en 2011...), la pression phytosanitaire a augmenté, entraînant parfois des interventions phytosanitaires supplémentaires, présentant des risques potentiels pour l'humain et la biodiversité.

Origine de la charte :

Cette charte a été mise en chantier suite aux difficultés relationnelles croissantes existant entre les nuciculteurs et les riverains dans la vallée de l'Isère. Son but est de définir des règles simples et réalistes permettant de trouver un apaisement et à chacun de vivre dans le respect de l'autre et de l'environnement

Elle est établie à un travail en commun conduit par les instances représentant la filière nucicole et celles représentant de Noix Nature Santé, sous l'autorité du Conseil Départemental et de la Préfecture de l'Isère.

Objectif de la charte :

Elle a pour objectif de faire évoluer les utilisations de pesticides à proximité des lieux de vie afin de protéger les populations riveraines et de préserver la santé publique et l'environnement, tout en conciliant les contraintes techniques et économiques de la production. Dans un souci du bien vivre ensemble, la présente charte vise à favoriser le dialogue entre nuciculteurs et riverains d'une part et d'autre part de permettre un échange



Charte de bon voisinage en nuciculture en vallée d'Isère (suite)

constructif entre leurs représentants (filière nucicole et Noix Nature Santé), sous l'égide des Autorités administratives, Maires, Conseil Départemental et Préfecture.

Les engagements des nuciculteurs :

Appliquer l'Arrêté n°38-2016-06-30-013 du 30 juin 2016 fixant des mesures de protection des personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques.

Ne pas traiter les 50 premiers mètres autour de tous les lieux habités (écoles, crèches, habitations, hôpitaux, EHPAD...) à partir de la limite séparative de propriété avec tout produit phytosanitaire de synthèse :

Seules seront autorisées sur cette première rangée les méthodes de lutte alternative ne nécessitant pas de pulvérisation (exemple : pièges avec attractifs alimentaires, méthodes de confusion sexuelle...).

Sur la seconde rangée, la pulvérisation se fera uniquement côté opposé à la limite séparative.

Remplacer systématiquement les produits classés Cancérigènes Mutagènes et Reprotoxiques par d'autres produits quand ils existent.

Fermer les vannes en bout de rang.

Respecter l'article 2 de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime : interdiction de pulvérisation par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort, soit 19 km/h (terme descriptif : petite brise, observations sur terre : les drapeaux légers se déploient, les feuilles et les rameaux sont sans cesse agités). Le produits doit rester sur la parcelle.

Ne pas traiter à proximité des habitations le dimanche et jours fériés sauf cas de force majeure (ex : traitement à l'annonce d'une pluie contaminatrice en début de semaine suivante ou jours suivants, pannes ou problèmes de disponibilité de matériels, problèmes passagers de disponibilité de main d'œuvre, problématique de vent...)

Un cahier d'enregistrement des interventions phytosanitaires sera tenu.

Sur demande du(es) riverain(s) mitoyen(s), l'agriculteur s'engage à envoyer un sms à chaque intervention, si possible la veille du traitement. Le sms précisera : la cible du traitement, un créneau Horaire de traitement, le nom du ou des produits(s) commercial(aux).

L'agriculteur s'engage à rester courtois, à répondre aux interrogations des riverains dans la mesure de ses responsabilités.

Les engagements des organisations professionnelles nucicoles :

- Une fiche précisant la liste des produits et leurs caractéristiques sera fournie par la profession nucicole à Noix Nature Santé. La trame de cette fiche sera co-validée par Noix Nature Santé et la profession nucicole.
- Les organismes professionnels (CING, Organisations de producteurs, Chambre d'Agriculture, syndicalisme...) sont chargés de promouvoir la charte auprès de leurs ressortissants.



Charte de bon voisinage en nuciculture en vallée d'Isère (suite)

- Prendre contact avec le nuciculteur après avoir été saisi du différent par Noix Nature Santé. (Cf avant dernier paragraphe)

Les engagements de Noix Nature Santé:

- Conduire un dialogue constructif et courtois avec les élus, les producteurs et leurs organisations
- Favoriser le maintien de relations apaisées entre nuciculteurs et riverains par le dialogue
- Condamner les incivilités et le vandalisme dont peuvent être victimes les agriculteurs.
- Promouvoir la charte et encourager à son respect.
- Encourager et mettre en avant les changements de pratiques qui conduisent à la réduction des pesticides.-
- Relayer auprès des riverains les changements de pratiques mis en place.
- Saisir la cellule de médiation (Cf avant dernier paragraphe) en cas de différents entre riverains et nuciculteurs.

Les engagements des riverains :-

- Entrer directement en contact avec le nuciculteur en cas de questionnement sur ces pratiques en restant courtois et constructif.-
- Saisir Noix Nature Santé en cas de persistance d'un différend avec un nuciculteur riverain.-
- Respecter la propriété privée : ne pas circuler dans les vergers.-
- Ne pas récolter les fruits.

Les engagements des élus :

- Promouvoir la charte.
- Diffuser la fiche, rédigée par les organisations professionnelles agricoles, précisant la liste des produits.
- Pour les futures constructions, la protections des riverains devra être prise en considération, sans pénaliser l'activité agricole.

La gestion des différends et prévention des conflits :

En cas de conflits récurrent entre nuciculteur et riverain : une cellule de médiation sera saisie par courriel. Elle se tiendra sous l'égide de l'Etat, ou du Conseil Départemental, ou de la Communauté de Communes. La constitution de cette cellule de médiation sera la suivante : un représentant de l'Etat ou des collectivités, un représentant de la filière nucicole et un représentant de Noix Nature Santé.

Animation / Révision de la charte :

Un comité de pilotage réunissant les rédacteurs de cette charte se réunira en fin d'année afin de dresser un bilan de la situation.

Infos diverses

Charte de bon voisinage en nuciculture en vallée d'Isère (suite)

Une première révision de la charte sera réalisé au bout de 2 ans de mise en place si nécessaire.



Présidente de Noix Nature santé Sylvia VIEUGUET



Président du LING Yves BOREL





Co-Président de la SENuRA Christian MATHIEU



Président de la STCA Noix



Echo des promeneurs

Nos paysages et nos chemins de randonnées si agréables à regarder et à parcourir habituellement nous offrent parfois un spectacle assez désolant.

Bouteilles vides, paquets de cigarettes ou autres détritus jonchent parfois abondamment le sol. Il est bon de rappeler que chacun doit se sentir concerné pour protéger notre environnement.







Les écoles

SIS Syndicat intercommunal scolaire Son président : Jean-Michel ROUSSET Et pour cette année 137 élèves.



CHEVRIERES

Les petits/moyens : 23 élèves

Enseignante : Mme BITH Marie –Florence

Atsem: Mme HUGONIN Marie-Gabrielle

CHEVRIERES

Les moyens / grands: 20 élèves

Enseignante: Mme BUSI Sandrine

Atsem : Mme ROJAT Cécile





MURINAIS

Les CP : **22 élèves**

Enseignante : Mme HOT Sandra

AVS: Mme HAENER Isabelle

Les écoles

SAINT APPOLINARD

Les CE1: 26 élèves

Enseignants: Mme COHET Marie-Pierre

Mr PATIN Laurent

AVS: Mme COOK Elodie





CHEVRIERES

Les CE2 / CM1 : 24 élèves

Enseignantes: Mme FRAILE Laurie

Mme HUGUES Carine

AVS: Mme CHARDON Nathalie

CHEVRIERES

Les CM1 / CM2 : 22 élèves

Enseignantes: Mme PARIS Sylvie

Mme VOULET Elodie



Suite au départ en retraite de Mme CATALDO Rose, Mme ROJAT Cécile l'a remplacée en tant qu'ATSEM à Chevrières, et Mme AMODRU Aline l'a remplacée à la cantine de Murinais.

La mondée



La cinquième mondée a encore réuni de nombreux participants ce 19 janvier. Grignotages et boissons furent très appréciés tout au long de l'après-midi et tout en

tout au long de l'après-midi et tout en travaillant les participants ont pu échanger des potins et des anecdotes.



En soirée, saucissons et pommes de terre, petit repas simple et convivial cuisiné par les élus a terminé la soirée dans une bonne ambiance.





Au prochain rendez-vous

18 janvier 2020

Pâques

Chasse aux œufs au village





A vos marques !!!!! Prêt

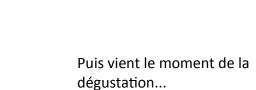


Partez !!!!!

Après la recherche et la cueillette on se réunit pour rassembler et partager chocolats et friandises, dans la bonne humeur.



A chacun son butin !!!





Pique-nique





Quelques jeux de société ont occupé les enfants et les grands une partie de l'aprèsmidi.....

Sous le soleil de juin , les randonneurs sont arrivés épuisés à la Croix de Mouze ou une boisson rafraichissante les attendait.

A l'ombre, le pique-nique s'est bien déroulé.

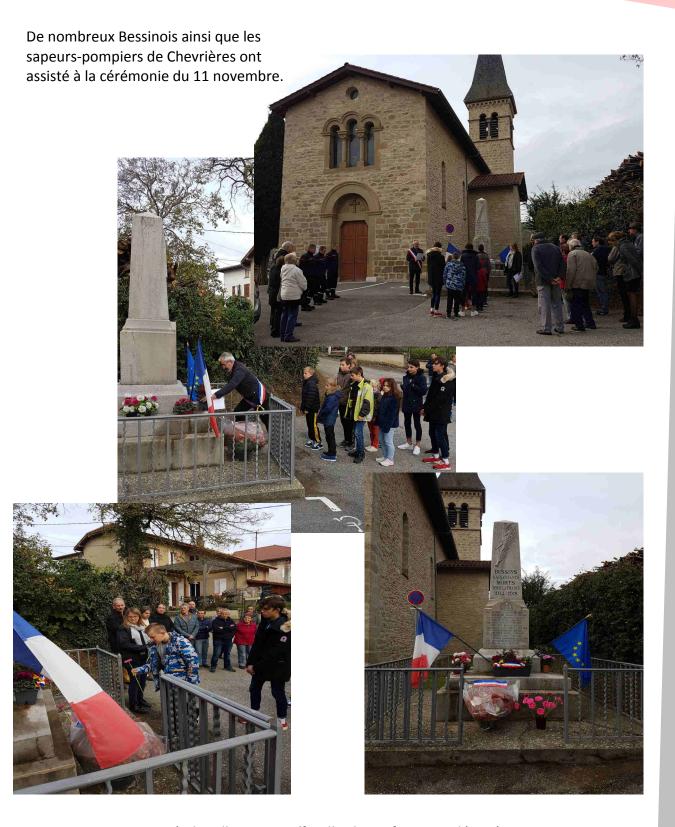
Blagues et échanges ont accompagné ce frugal repas.

Le café partagé a été le bienvenu.





11 novembre



Après les allocutions officielles les enfants ont déposé une rose pour chacun des 14 soldats morts pour la France.

Noël

Noël des enfants



Tous au travail!
Oh le beau sapin!!!





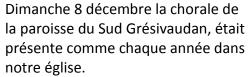
Deux activités ont été proposées aux petits bessinois.

Après l'effort le réconfort! Petit goûter offert par la municipalité.





Distribution du traditionnel colis de Noël à nos 19 aînés. Moment d'échange convivial avec les élus.









Permanence de soins et actes infirmiers : le matin de 7h45 à 8h15 le soir sur rendez-vous à 18h30

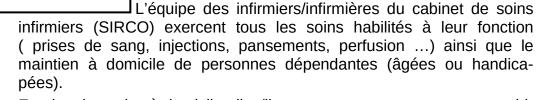
Adresse: 49 place de la bascule Immeuble la Forge 38160 Chatte

Tél: 04 76 38 25 35 Fax: 04 76 36 87 63



Secrétariat :

Lundi au samedi de 7h45 à 12h et de 15h à 18h Fermé le mercredi et samedi après-midi et le dimanche



En plus des soins à domicile elles/ils assurent une permanence au cabinet sans rendez-vous tous les jours , sauf le dimanche de 7h45 à 8h15 et le soir sur rendez-vous à 18h30, sauf le samedi et dimanche.

Vous pouvez joindre le personnel au 04 76 38 26 35, nous assurons, en cas d'urgence, une astreinte téléphonique 24h/24h.



A compter du 1er juillet 2019

Grande nouveauté à la Bibliothèque intercommunale, elle devient médiathèque avec :

Une centaine de DVD à emprunter
Une liseuse prêtée pour 3 semaines avec 8 romans chargés

Des albums magnifiques pour les plus petits,

Des romans, bandes dessinées, mangas et documentaires :

pour tous les âges - de 7 à 107 ans -,

pour les yeux fatigués - livres large vision - ,

Si vous ne trouvez pas sur place, les bibliothécaires bénévoles réserveront sur le réseau l'ouvrage de vos rêves.

Alors n'hésitez plus, tous à la bibliothèque intercommunale près de l'école maternelle de Chevrières, les lundi de 18 heures à 19 heures et jeudi de 16 heures à 19 heures.

Vous êtes artistes amateurs vous pouvez exposer vos œuvres; actuellement les tableaux de Dimitri Suprun qui peint à la cire.

Une boîte à lettres dans laquelle vous pouvez glisser vos livres en retour quand la bibliothèque est fermée. Elle est près de l'entrée.

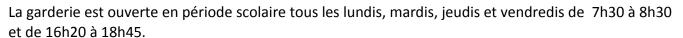
La Cabotte A Lou Petiot

Association « La Cabotte à Lou Petiot » Garderie Périscolaire 30 impasse de l'École 38160 Chevrières

tél: 06.45.31.50.89

mail: <u>lacabotte.chevrieres@laposte.net</u>

If La Cabotte Chevrières



3 animateurs sont en charge des enfants du regroupement : Gaëlle GIROUD, Marina DAMJANOVIC et Philippe GUTIERREZ.

Ils leurs proposent des activités avant ou après l'école ainsi qu'une aide aux devoirs à partir de 17h15, tous les jours sauf le vendredi.

L'Actualité:

Tous les bénéfices des manifestations servent au financement de diverses activités, à l'achat de matériel et au paiement d'une partie des salaires.

mardi 11 juin avait lieu l'Assemble Générale de la Cabotte à Lou Petiot à 20h00 à la salle des fêtes de Chevrières.

Election du bureau pour 2019-2020

Présidente : Emilie Belle

Vice présidente : Aurélie Girard

Secrétaire : Walka Altamirano-Lyonnet Vice secrétaire : Céline Fontenelle

Trésorière : Laure Lambert

Vice trésorière : Madly Raymond

Membres actifs: Emilie Muntz, Pauline Szkudlarek, Kelly Rey, Christine Vescovi, Isabelle Laurent,

Nathalie Jullin

<u>vendredi 5 et samedi 6 juillet : RALLYE</u>. La Cabotte à Lou Petiot devait tenir conjointement à L'Association des Parents d'Elèves et l'Association de la Cantine Scolaire Des Coteaux, la traditionnelle buvette du rallye à l'épingle de Chevrières. L'annulation de cet événement constitue une grosse perte financière pour notre association. Nous tenons à remercier Monsieur Jean-Michel Rousset (Président du SIS) pour on soutien et sa prise de position suite à l'annulation du rallye.

vendredi 22 novembre, nous avons organisé une SOIREE ANNEES 80 ET BEAUJOLAIS NOUVEAU

à la salle des fêtes de Saint Appolinard. Des plateaux de charcuterie et fromages préparés par Vercors Lait était proposés ainsi que des assiettes de gourmandises.

Ambiance endiablée jusque tard dans la nuit au rythme des années 80 et boules à facettes







La Cabotte A Lou Petiot

À l'occasion des fêtes de fin d'année, La Cabotte à Lou Petiot a organisé une <u>vente de chocolats et</u> <u>d'agrumes</u>. Une sélection de chocolats aux recettes gourmandes était proposée comprenant une gamme de chocolats issus du commerce équitable et une gamme bio. Les agrumes issus de l'Agriculture Biologique sont quant à eux, cultivés en Sicile ou en Crête. Ils sont cueillis à maturité et ne subissent aucun traitement chimique. La Cabotte essaie de privilégier les produits de qualité lors de ces différentes manifestations.





samedi 15 février auront lieu 2 événements :

<u>le SALON DE LA VENTE A DOMICILE de 10h à 17h</u>, à la salle des fêtes de Chevrières. De nombreuses enseignes VDI seront représentées : prêt à porter, articles culinaires, maquillage et produits de beauté, produits ménagers, loisirs créatifs, ... Vous trouverez surement tout ce dont vous avez besoin. Des démonstrations seront proposées tout au long de la journée





<u>la FETE DE LA BIERE à partir de 20h</u> à la salle des fêtes de Chevrières. Tout comme pour la soirée Beaujolais, vous aurez l'occasion de pouvoir vous restaurer et danser tout au long de cette soirée. Ambiance Musicale assurée par Eric (notre Chevrièrois) et ses collègues du groupe PELMEL Project.

<u>samedi 25 avril : marché aux fleurs</u> de 8h à 13h au Clos des Tilleuls à Chevrières.

Afin de préparer l'arrivée des beaux jours, le marché aux fleurs sera tenu par les bénévoles de l'association et proposera des plantes fleuries et des plants légumiers pour l'aménagement de vos jardins. Une animation sera organisée pour les enfants.



mardi 9 juin aura lieu l'Assemble Générale de la Cabotte à Lou Petiot à 20h00 à la salle des fêtes de Chevrières conjointement à la Cantine Scolaire Des Coteaux. Des postes seront probablement à pourvoir. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe et à apporter vos idées et votre énergie !!!

vendredi 3 et samedi 4 juillet : BUVETTE du RALLYE

Un GRAND MERCI à vous qui contribuez à la tenue de nos manifestations et à la pérennité de notre association.



Comme chaque année, L'APE a tenu son Assemblée Générale. Elle a eu lieu le vendredi 27 septembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de Chevrières.

L'APE est l'association des Parents d'élèves de l'ensemble du RPI qui regroupe les parents de Bessins, Chevrières, Murinais et Saint-Appolinard. L'association est donc gérée par des parents bénévoles dont les enfants sont à l'école à Chevrières en maternelle, en CE2, en CM1 ou en CM2, à Murinais au CP ou à Saint-Appolinard en CE1.

L'APE, comme toutes les associations de parents d'élèves a donc pour objectifs de:

- ♦ Mettre en lien les parents dont les enfants fréquentent la même école, (ce qui pourrait permettre à terme, de développer l'entraide, les échanges de services, ou le covoiturage pour les activités extra scolaires).
- Organiser des manifestations tout au long de l'année dans le but de récolter des fonds pour pouvoir ensuite financer les projets menés par les enseignants.

En 2018/2019, les élèves du RPI ont ainsi pu profiter de projets divers menés par leurs enseignants et financés grâce à l'APE à hauteur de 77€ par enfant :

Classe découverte des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 6 sorties d'initiation au ski de fond à Presles pour les CE1/CE2 de Saint-Appolinard Un projet poterie mené par la classe de CP qui a fait l'objet d'une exposition en fin d'année Les transports et les sorties de fin d'année pour les classes de la maternelle.

Pour financer tous ces projets, l'APE a organisé plusieurs manifestations :

- ♦ La journée des Lutins en décembre pour préparer Noël
- ♦ La grille pour les paniers garnis de produits locaux et/ou bio
- ◊ L'après-midi jeu au mois de mars
- ♦ La fête des écoles introduite par le spectacle des enfants
- préparé par les enseignants et clôturé par un Chili con carne
- préparé par des parents bénévoles.



Toutes ces journées passées autour des enfants et pour eux ont été très appréciées par les participants ainsi que par les organisateurs et les bénévoles qui ont donné la main.

Nous souhaitons ici les remercier encore chaleureusement pour leur présence et leur implication.

Lors de l'AG de ce vendredi, il a été fait un bilan financier de l'année passée, un prévisionnel budgétaire pour l'année 2019 / 2020 et l'annonce des dates à retenir pour soutenir les manifestations de l'APE.

A noter que cette année la dépense par enfant pour le financement des projets se situera entre 20€ et 40€.

La somme définitive dépendant en partie du nombre d'adhésions reçues en début d'année et du bilan comptable de l'année précédente.



Pour cette année le CA est composé de :

Françoise LAUTURE, Hoel EXIBARD, Martha CLEMENT, Kheididja BROMBECK, Laure THOMAS, Jean-François LUCIANI, Sylvaine GIRARDOT, Lydia CLUZE, Sandrine BRUNEL, Florian ROUSSET, Olga GRILLOT, Marie-Hélène AFONSO, Eddy JULLIN, Christine VESCOVI, Joan GAVAZZENI, Dorothée CURE

Et voilà le nouveau bureau :

◊ Président : Florian ROUSSET

Vice-présidentes :
 Lydia CLUZE (Murinais),
 Sandrine BRUNEL (St Appolinard),

Olga GRILLOT (Bessins),

Secrétaire: Sylvaine GIRARDOT

◊ Vice-secrétaire : Dorothée CURE

◊ Trésorier : Joan GAVAZZENI

◊ Vice-trésorière : Marie-Hélène AFONSO



Pour clôturer la soirée, un pot de l'amitié a été offert par l'APE Nous vous souhaitons un très beau début d'année et sommes impatients de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations en tant que bénévoles ou simples participants pour faire vivre nos villages et les écoles du RPI.

7 décembre : « L'après-midi des lutins » un repas pourra être réservé ...

13 mars: buvette au diapason lors d'un spectacle de Cirque (18h/22h).

28 mars : « Après-midi jeux » avec la récupération des paniers garnis et un repas à réserver pour clore la journée de manière conviviale.

Juin 2020 : fête des écoles avec sa fabuleuse tombola! La date retenue en concertation avec l'équipe enseignante de même que l'horaire vous seront communiqués ultérieurement.

3 et 4 juillet : Buvette du Rallye de St Marcellin avec les associations de la garderie et de la cantine, sous réserve d'une nouvelle annulation.

Votre aide, petite ou grande, ponctuelle ou régulière sera cette année encore très précieuse pour l'APE!!

Le bureau et le CA

Cantine scolaire

Noël en fête

Le 21 Décembre 2018, on fêtait Noël à la cantine.

Tous les élèves du RPI ont partagé un bon repas dans la salle des fêtes de Chevrières.

Puis les enfants ont pu profiter d'un spectacle offert par l'APE.

Instant gourmand

Le samedi 6 Avril, des bénévoles ont sillonné nos belles campagnes afin de vous proposer une vente de pognes, Saint Genix et pains d'épices à domicile.

Nous n'avons malheureusement pas pu couvrir l'intégralité de nos charmantes communes par manque de bénévoles.

Merci pour l'accueil que vous nous avez réservé.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes venues participer à cette manifestation qui s'est clôturée autour d'un repas au restaurant Chevalier.

Actu people

Le 11 Juin dernier, avait lieu l'Assemblée Générale de la cantine.

Au cours de cette assemblée, la Présidente a pu présenter les salariés du SIS travaillant à la cantine :

- sur le site de Chevrières : Marina, Brigitte, Louisa, Cécile et Philippe
- sur le site de Saint Appolinard : Nadine
- Sur le site de Murinais : Aline qui remplacera Rose

Gaëlle Giroud, responsable administrative

Puis le bureau à été élu :

- MUNTZ Emilie, Présidente
- AFONSO Marie Hélène, Vice-Présidente
- VESCOVI Christine, Trésorière
- GIROUD Nathalie, Vice-Trésorière

Nous remercions chaleureusement Julie VIALET pour ses 10 années d'investissement dans l'association, pour sa joie et sa bonne humeur.

Nous souhaitons la bienvenue à Christine.

Les membres de l'association souhaitent un bon départ à la retraite, bien méritée à Rose. Nous remercions sincèrement nos membres actifs pour leur implication.

Cantine scolaire

Pratico-pratique

Les repas seront toujours livrés par le traiteur Cécillon de Vinay. La procédure de réservation et d'annulation des repas se fait sur « e-enfance berger levrault ».

Le prix du ticket reste inchangé : tarif unique à 4,10 € / repas (tarif double : 8,20 € en cas de repas non réservé dans les délais).

Sandwichs, jonglerie et gallinacé

Le mardi 2 Juillet, par une belle journée ensoleillée, tous les enfants du RPI avaient rendez-vous à Chevrières pour la journée festive de la cantine.

Les classes de Murinais et Saint Appolinard ont fait le trajet à pied afin d'ouvrir les appétits.

Après la dégustation de leur pique-nique, tous les enfants ont pu assister au spectacle « La p'tite semaine » du Cirque Filyfolia, offert par la cantine.

C'était un spectacle mêlant humour, musique et tendresse. Les 2 artistes accompagnés de leurs gallinacés, nous ont offert un très bon moment.







A venir

Le traditionnel repas de Noël le 20 Décembre 2019. La vente de pognes reconduite au printemps.

Contact

cantinescolairedescoteaux@gmail.com ou 04.76.64.37.92 (permanence de 10h à 14h sinon laisser un message)

Sapeurs-Pompiers Chevrières

Les élèves des classes de CE/CM1 et CM1/CM2 ont participé à deux après-midi à une initiation aux 1^{er} secours, organisée par les sapeurs-pompiers de la caserne de Chevrières et la directrice du RPI Chevrières, Murinais, St Appolinard et Bessins en juin dernier.

Ils ont pu se familiariser avec quelques gestes faciles à réaliser mais utiles pour faire face a certaines situations.

Durant 2 fois 1h30, ils ont abordé:

Comment se protéger, protéger la ou les victimes et protéger les tiers aux risques de sur accident. Comment donner l'alerte, par quel moyen (téléphone, borne d'appel...), quel numéro (18 Sapeurs-Pompiers, 15 SAMU, 112 numéro d'Urgence Européen, 17 Gendarmerie) ainsi que sur le contenu d'une alerte (lieu, ce qu'il se passe,...).

Comment faire un premier bilan de l'État d'une victime, savoir si elle est consciente et si elle respire.

Ils ont pu apprendre à mettre une personne inconsciente qui respire en PLS (Position Latérale de Sécurité) Ils ont vu comment agir face à une personne qui s'étouffe (Obstruction Totale des Voies Aériennes). Et pour terminer, ils ont vu comment agir sur une hémorragie.

Ces initiations se sont déroulées dans la salle des fêtes de Chevrières sous forme de démonstrations, de répétitions des gestes et de mises en situation. Les élèves se sont montrés très motivés et à l'écoute.



Les Rendez-vous de Sapeurs-Pompiers

La fin d'année approche et comme d'habitude, nous sommes très heureux de venir vous proposer nos calendriers 2020. C'est l'occasion pour nous de vous voir dans un cadre convivial (en dehors des interventions) et de nous parfaire avec notre secteur d'intervention.

Pour bien débuter l'année 2020, nous vous donnons rendez-vous le samedi 25 janvier au matin pour notre matinée boudin à la salle des fêtes de Chevrières. Nous vous proposerons comme chaque année des saucissons à cuire et des caillettes. C'est un moment de convivialité auquel nous tenons particulièrement.

LES ASSOCIATIONS

Sapeurs-Pompiers Chevrières (suite)

Pour la 3éme année, la caserne de Chevrières va vous proposer une matinée de découverte des gestes qui sauvent le samedi 7 mars de 9h à 12h.

N'hésitez pas à venir vous initier aux gestes qui vous permettront de prodiguer les premiers soins. Toutes les personnes seront les bienvenues, petits et grands. C'est un moment d'échange avec notre population. Vous êtes les premiers acteurs du secours. C'est le premier témoin de l'incident qui déclenche la chaine des secours.



Roybon

Bilan de l'activité opérationnelle de l'année 2019 jusqu'au 1er décembre.

104 interventions ont été réalisées sur les 140 demandes de secours.

Actuellement 35 % des demandes de secours ne sont pas réalisées par les pompiers de Roybon et sur ces interventions font l'objet d'un complément de personnels d'une autre caserne.

26 interventions ont été réalisées par le chef de corps lui-même en tant que chef de groupe sur les secteurs de Bièvre-Chambaran, Sud-Grésivaudan et un à Autrans pour un secours spéléo.

Comme on peut le constater, une bonne partie des interventions concerne des secours à personnes. Récemment, il y a eu une grosse chute de neige le 14 et 15 novembre, cela a engendré de nombreux problèmes de circulation, beaucoup de branches et des arbres ont été cassés, les lignes électriques et téléphoniques ont cédé sous le poids de la neige. Du coup, du jeudi soir au dimanche après-midi les pompiers ont assuré une permanence 24h/24h à la caserne pour palier le déficit de

communication.

Ils ont réalisé 8 interventions et ont eu deux demandes de secours directement à la caserne dont une à l'EHPAD.

L'effectif de la caserne est composé de 21 sapeurs-pompiers volontaires avec 5 agents en double affectation et un médecin-commandant le docteur Francine Prieur, sans oublier la section des 14 jeunes pompiers.



LES ASSOCIATIONS

Club Puits St Ange

Notre Assemblée générale a eu lieu le 10 Janvier 2019, en présence de M. FERLAY, Maire de ST-Appolinard, de M. Lambert, Maire de Bessins, et de 85 adhérents.

AG. Au cours de laquelle Mme Bernadette Jourdan a informé les adhérents de sa décision de quitter la Présidence du club

Elle a été chaleureusement remerciée par l'assemblée

Après approbation des rapports moral et financier, et après renouvellement du C. A. le nouveau bureau a été constitué, avec élection d'un nouveau président Membres du bureau comme suit

Présidente : Odile GOUT

Vice président : Bernadette Jourdan

Secrétaire : Denise Buis

Secrétaire adjointe : Dany VIVIER

Trésorier: Vourey Roland

Trésorier adjoint : Solange Soullier

Membres actifs du bureau

Solange Care, André Vivier, Yolande Jourdan, Paulette Izerable, Michel Vivier, Pierre GOUT

Le club a pour effectif cette année: 131 adhérents.

Nos rencontres

Celles-ci ont toujours lieu le 4^{ème} jeudi du mois à St-Appolinard à la salle des fêtes et le 2^{ème} jeudi du mois à Bessins à la salle de la mairie .

Réunions précédées d'un pique nique à 12h et l'après midi détente :

coinche, tarot, pétanque,

jeux de sociétés et jeux d'extérieurs loués à la Ludothèque de St Marcellin.

Nos loisirs

Notre marche du lundi après- midi : départ 14h du parking de la salle des fêtes ; Notre mondée à l'ancienne : Le 25 Janvier, nous avons débuté l'année avec plus de 100 personnes pour monder dans la joie et la bonne humeur avec à la clé un super casse croûte et animation musicale.

Spectacle, Cinéma, Théatre: Le 10 Mars, spectacle par la troupe « La Bartifelle » avec un public de plus de 80 personnes.



Le 14 Octobre, Ballade en chanson « Sur la route des Balkans » avec 27 inscrits Le 4 Novembre, Festival du film de montagne à Autrans.

LES ASSOCIATIONS

Club Puits St Ange

Nos repas 2019:

Inter- clubs / Repas dansant avec plus de 100 participants .

Repas chevreau, grenouilles, gibier.

Repas de fin d'année avec fête des anniversaires: toujours autant de succès !!



Nos concours:

Concours de coinche et pétanque : 19 Juin et le 5 septembre

Des triplettes ont participé au concours départemental organisé par Générations Mouvement Ainés ruraux à St Etienne de St Geoirs

Nos sorties:

Le 07 Février : Journée à Peyrins avec visite d'une truffière, démonstration de récolte des truffes avec un chien, dégustation et repas avec truffes puis après midi dansant Toute la troupe était ravie. 40 participants



Séjour enchanteur, depuis Moëlan sur mer (Kerfani), le Golfe du Morbihan, Carnac et ses menhirs, la presqu'île de Quiberon avec Belle île en mer, Concarneau et ses remparts, le village de Kérascoët avec ses chaumières, prêts à repartir!

Ses chapelles et calvaires, et multitudes de beaux paysages 52 Participants enchantés Et aussi la dégustation d'Huitres, de crêpes, du KOUIGN AMANN (gâteau très calorique)

Dates à retenir pour début 2020 : Assemblée générale à St-Appolinard le 09 janvier (N'hésitez pas à venir si vous voulez connaître le programme de l'année 2020) et la traditionnelle mondée le 10 janvier

La présidente et tout le conseil d'Administration remercient tous les adhérents et les bénévoles

Ils ont une pensée pour les personnes qui nous ont quittés cette année



CHATTE ET SES COMMUNES RATTACHEES (Association loi 1901)



<u>FAMILLES</u>: Des prestations adaptées à nos besoins. Entretien du logement, linge, courses, repas, activités avec les enfants, aide aux devoirs...

<u>GARDE D'ENFANTS A DOMICILE</u>: tarif horaire fixe quelque soit le nombre d'enfants gardés. Service adapté à votre emploi du temps. Aide financière de la CAF.

<u>AUTONOMIE</u>: Pour vivre mieux chez soi. L'ADMR accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie, dans le respect du choix de vie des personnes : courses ménage, entretien de la maison et du linge, accompagnement, aide à la toilette...

Notre système de <u>TELE-ASSISTANCE FILIEN</u> pour votre sécurité 24h/24 et 7 jours sur 7.

Ces services sont assurés :

- Par des salariés recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année.
- Par une équipe de bénévoles responsables qui gèrent l'ensemble de ces services.

(si vous avez un peu de temps à consacrer, n'hésitez pas à nous rejoindre)

Pour toutes ces aides, déduction de 50% sur vos impôts, ou crédit d'impôt.

Pour tous renseignements et informations complémentaires, s'adresser à :

La maison des services de l'ADMR La forge, 49 place de la bascule 38160 - CHATTE Les après-midis de 13h à 16h tél 04.76.38.69.16

Mail: admr.chat@fede38.admr.org

Notre prochaine manifestation pour l'année 2020 :

Repas dansant à CHATTE ? Le 15/02/2020. Pensez à réserver votre soirée.

INFOS INTER-COMMUNALES

De nouveaux aménagements pour l'Olympide



Juste avant le début de la saison estivale, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mené une opération d'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs du centre aquatique. A l'intérieur, le thème était : fluidifier les circulations vers les espaces cardio, fitness et bien être.

Résultat un hall d'entrée transformé, avec un accueil repositionné, une salle fitness agrandie et désormais dotée d'un vestiaire partagé avec l'espace bien être (sauna, hammam) dont l'accès est simplifié. Des mètres carrés gagnés et mieux distribués.

A l'extérieur, le thème était : renforcer l'attractivité de la plage. Résultat une métamorphose totale, avec un élargissement de la plage où de nouveaux éléments ont pris place. Le plus voyant et très attendu est l'espace des jeux d'eau. D'une surface de 350m², cette aire accueille une quinzaine de jeux d'eau (alimentés en circuit fermé) : des brumisateurs, des canons, des grenouilles rafraîchissantes et des seaux verseurs... Autres éléments nouvellement installés, les pergolas amènent une ombre bienvenue pour la lecture ou le farniente lorsque l'on est allongé sur les chaises longues. Pour prolonger les moments agréables, le snack permet aux usagers de reprendre des forces (salades préparées sur place à partir de produits frais locaux, gaufres, glaces...) et de se réhydrater.

Ces aménagements apportent de nouveaux atouts au centre aquatique. Leurs effets sont déjà perceptibles puisque la saison estivale a connu une hausse de fréquentation avec la venue d'une clientèle nouvelle, et les appréciations sont globalement positives.

Travaux énergétiques, attention aux démarchages abusifs!

Une offre de travaux d'amélioration énergétique de votre logement très intéressante, trop intéressante... Avant de signer, renseignez-vous auprès de la structure publique financée par votre communauté de communes.



De nombreux isérois reçoivent des appels d'entreprises pour les inciter à réaliser des travaux d'isolation de leur logement ou d'installation de panneaux photovoltaïque. Si une partie des offres liées à ces appels, ne sont pas frauduleuses, elles peuvent ne pas répondre à vos besoins ou potentiellement constituer une arnaque. Pour éviter ce type de piège et pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétiques, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est partenaire d'info énergie Isère. Structure indépendante, elle vous conseille gratuitement en toute neutralité.

Premier conseil : comment répondre à ces sollicitations ?

Contacté par téléphone, démarché à domicile ou dans le cadre d'un salon, on se sent souvent démuni, ne sachant pas comment réagir par l'empressement du vendeur. Voici quelques réflexes à adopter, qui pourraient vous éviter le pire!

INFOS INTER-COMMUNALES

Travaux énergétiques, attention aux démarchages abusifs! (suite)

D'abord, une évidence : prendre le temps de réfléchir à ses besoins. Parfois oppressé par un vendeur, on en oublie son objectif, ses besoins, ou on n'ose pas dire « non ». Pour vous en sortir, prétextez un impératif et raccrochez. Sur un salon ou une foire, demandez la documentation et retenez le nom de l'entreprise.

Ne rien signer, ni payer le jour-même. Ne donnez pas votre accord dans la foulée d'un entretien (physique ou téléphonique). Ne versez pas d'acompte. Attendez l'expiration d'un délai de 7 jours avant de payer un professionnel.

Avoir plusieurs offres/devis pour une même prestation (fournisseurs, professionnels reconnus par l'Etat...)

Vérifier les modalités de rétractation Au moment de signer, regardez si le bon de rétractation est bien daté du jour. Vous aurez 14 jours à compter de la signature, pour changer d'avis. Attention, dans les Salons et foires, il n'y a pas de rétractation possible.

Dans toutes ces étapes, un conseiller info énergie Isère peut vous aider dans vos démarches :

Appelez-le au : 04 76 14 00 10 avant de signer quoi que ce soit!

Plus d'infos: www.infoenergie38.org

Les rendez-vous Pass'thèque

Quinze médiathèques sont implantées sur le territoire Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté: quatre sont intercommunales et onze municipales. Ces médiathèques constituent un réseau actif proposant à ses 6 000 adhérents un catalogue commun de plus de 134 000 documents (livres, revue, CD...), accessible en ligne.

En mars 2019, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) ont signé un Contrat Territoire Lecture visant à favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous. Une nouvelle dynamique est donc à l'oeuvre pour le réseau : un nom pour l'identifier, Pass'thèque, une identité visuelle imaginée par Stéphane Kiehl (illustrateur-graphiste), et de nouveaux partenariats.



En plus d'un catalogue et d'un site internet commun, les quinze médiathèques partagent désormais une publication : les rendez-vous pass'thèque. Editée chaque trimestre par la Communauté de communes, cette édition regroupe le programme de leurs animations. Alors si vous souhaitez savoir tout ce qu'il se passe dans les médiathèques du territoire, de septembre à décembre, le programme est disponible dans chacune d'entre elle.

Il est également téléchargeable sur leur site (www.bibliotheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr) ainsi que sur celui de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (www.saintmarcellin-vercors-isere.fr).

INFOS INTER-COMMUNALES

Déploiement de la fibre optique

2019 a vu le démarrage des travaux en faveur du déploiement sur le territoire de la fibre optique pour un internet à très haut débit (THD). Piloté par le Conseil départemental de l'Isère, avec le soutien et la participation financière de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (339 325€/an sur 8 ans), ce d'envergure chantier progresse.

La première étape consiste à la construction des nœuds de raccordement optique (NRO), des bâtiments techniques qui permettront l'accueil d'un réseau de fibre optique principal pour le redistribuer en un réseau de fibres optiques secondaires pour un ensemble de communes.

A ce jour sur les huit NRO du territoire, les travaux de ceux situés sur les communes de Chasselay, Chevrières, Izeron et Vinay sont terminés. Ils le seront très prochainement pour celui à Chatte. Ils sont en cours à Pont en Royans. Ils vont débuter à Saint-Bonnet de Chavagne. Et à Presles, dernier venu dans le réseau des NRO, la validation administrative est en cours.

La seconde étape a déjà démarré. Elle consiste à la validation des voies d'arrivé des réseaux principaux de fibre et de départ des secondaires. Sont également identifiés, communes par communes les sites prioritaires (équipements publics : mairie, école... et les zones d'activités économiques) à fibrer.

Un long travail de l'ombre reste à accomplir avant que les professionnels et les particuliers du territoire puissent avoir accès à l'internet très haut débit. Les premières prises THD raccordées sont pour l'instant prévues pour 2021.

Un nouveau portail pour les abonnés de l'eau

Depuis le 1^{er} octobre 2019, les abonnés de l'eau de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ont un nouveau portail accessible par internet pour gérer leurs relations avec le service intercommunal. Après s'être identifié, chaque abonné peut :

consulter et régler ses factures,

faire une demande de mensualisation ou de modification de son prélèvement automatique, renseigner l'index du compteur,

solliciter une demande d'intervention technique,

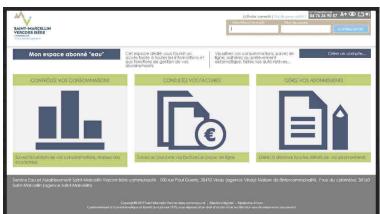
faire une demande administrative et la suivre.

Pour pouvoir faire toutes ces opérations, l'abonné doit absolument se créer un compte car celui du portail précédent (pour celles et ceux qui en avaient) n'est plus valide. La création du compte se déroule en deux étapes. La première est de saisir votre courriel et d'établir votre mot de passe personnel. Pour la seconde vous avez besoin de la seconde facture de l'année 2019 où figurent votre nom et votre référence contrat, deux informations qui vous permettront de finaliser la création de votre compte.

Pour accéder au portail abonné de l'eau : www.eau.saintmarcellin-vercors-isere.fr En cas de difficulté pour la création de votre compte, un guide est téléchargeable dès la page d'accueil et les conseillères des agences de l'eau intercommunales vous accompagnent en appelant au :

04 76 36 90 57 (Vinay) ou

04 76 38 61 48 (Saint-Marcellin).



Déchetterie

INFOS INTER-COMMUNALES

Que deviennent les déchets collectés ?

En 2018, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a collecté 11 655 tonnes de déchets ménagers sur les 202 points d'apport volontaire du territoire. Où vont ces déchets une fois déposés dans les conteneurs jaunes, bleus et verts ?

Une chose est sûre, leur contenu n'est pas déversé dans la même benne et emmené au même endroit, contrairement à ce qu'une veille rumeur laisse croire. Chaque type de déchet a son propre circuit de traitement.



Apports en déchèteries

En 2018, sur les trois déchèteries intercommunales basées à Saint-Quentin sur Isère, Saint-Sauveur et Vinay, 15 108 tonnes ont été collectées. Soit 336 kg / habitant

Déchets ménagers, les chiffres des collectes en 2018

En 2018, les habitants des 47 communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ont produit 26 763 tonnes de déchets ménagers, soit 516 kilos par habitant !

Si la proportion des ordures ménagères est un peu en deçà des moyennes nationales et départementales, les habitants du territoire se démarquent du reste des français en utilisant plus les déchèteries et un peu moins les conteneurs jaunes, bleus et verts.

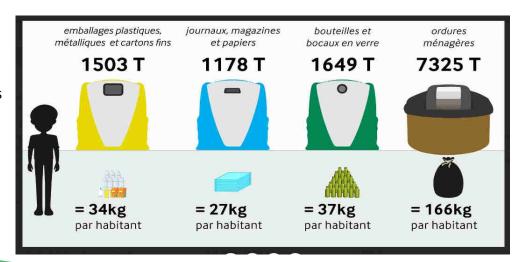
Les ordures ménagères résiduelles.

Les 7325 tonnes collectées dans les conteneurs de type molok prennent la direction de centres d'enfouissement de Chatuzange le Goubet (Drôme) et de Penol (Isère).

Déchets collectés sur les 202 points d'apport volontaire

	Conteneur Jaune	Conteneur Bleu	Conteneur Vert	Ordures ménagères
Volumes globaux en tonnes	1503 T	1178 T	1649 T	7325 T
Production par habi- tant en kg	34 kg	27 kg	37 kg	166 kg

Les recyclables des points d'apport volontaire



Déchetterie (suite)

INFOS INTER-COMMUNALES

Conteneur jaune : emballages métalliques, plastiques et cartons fins. Le contenu est acheminé au centre de tri basé à La Tronche (Isère) pour être recyclé. Sur les 1503 tonnes collectées en 2018, 846 tonnes (63 %) ont été valorisées dans une filière de recyclage.

- > 128 tonnes d'acier
- > 6 tonnes d'aluminium
- > 432 tonnes de cartons
- > 20 tonnes de briques alimentaires
- > 260 tonnes de plastiques

559 tonnes (37%) ont été refusées par le centre de tri, car contenant des déchets qui ne doivent pas être déposés dans ce conteneur. Ces déchets refusés sont valorisés pour le chauffage urbain de la métropole grenobloise.

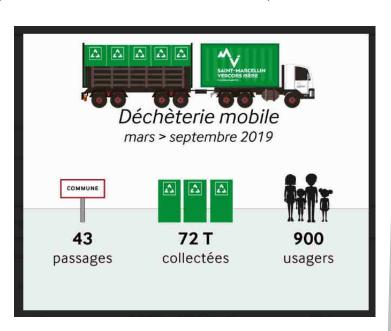
conteneur bleu : papier, journaux, magazines. Ils sont transportés dans un centre de tri spécialisé à Voreppe. Lavé pour dissoudre les encres, le papier est recyclé à quasi 100% et redevient pâte à papier pour fabriquer de nouveaux journaux ou des livres.

: bouteilles et bocaux en verre (sans couvercle). Le contenu est acheminé au centre de tri spécialisé de Lavilledieu (Ardèche). Après être broyé, il est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles et autres contenants. Là aussi un recyclage proche des 100%.

Collectes de la déchèterie mobile

Nouveauté de l'année 2019, la mise en place par la Communauté de communes de la déchèterie mobile. Ce dispositif innovant est prévu pour rapprocher les habitants du territoire les plus éloignés des trois déchèteries d'un dispositif de collecte offrant des services en partie similaires.

Mis en œuvre depuis le mois de mars, la déchèterie mobile a déjà prouvé son utilité auprès des habitants du territoire. De mars à septembre 2019, la déchèterie mobile a collecté 72 tonnes de déchets déposés par près de 900 usagers, lors de ses 43 passages sur le territoire.



ETAT CIVIL

Souhaitant la bienvenue à :

Monsieur Michel BROCHE (locataire appartement ancienne mairie)

2019



Nous ont quittés :

- ⇒ CHALOIN Ida née BRECHON Le 24/02/2019
- \Rightarrow MANIN Marie Le 28/09/2019
- ⇒ EFFANTIN Geneviève Le 08/12/2019

	Oable alphabetique des e	rites de décès à l'année	de la commune de Bessi 1919.
1 Moure 2 Moure 2 Sumises	s et prénoms des Décèdes ver Mélanie 8 se Sambert ier - Jéhier Louis Ferdmans Marquerik, Veuve Pourriez s Marie officie de l'État civil	2	Dates des actes 26 novembre 1919 2 août 1919 7 Mai 1919 de Bessins le 2 ganrier 1920 Le Spaire

ETAT CIVIL

des orctes de maissance de la comm	Mhabetigne une de l'oessins pour l'année 1919.
non Nous et prenoms des Enfants	Mumerus Sates des actes actes
Damier Raymond Joseph 2 Effantin Comond Georges 3 Warion Givre Leon 4 Wonnet Albert Aime	1 13 mars 1919 4 16 octobre 1919 2 25 mars 1919 3 29 avril 1919.
Contilié par nous Maire of Commune de Pressins le	ficient de l'Éstat civil de la 15 janvier 1980

numeros	Yours et prin oms des Epons	numéros	Dates de asse
d'ordu	John or John aus Chans	des oures	Dates des actes
1	Gueffier zoseph zulien et Corner Marie Anise	1	26 avril 19:19
2	Guinle Georges Julien Joseph et Rodon hearte druise	2	31 Mai 1919
3	Madinier Gierre et Marion Rosine	5	15 novembre 1919
4	Gechewo Alphonse auguste	3	28 octobre 1919
5	Oribordier Auguste François et Marion Valerie Marie duise	H	8 novembre 1919
bertile	é par nous Maire et officier sins le 5 janvier 19 20 -	de l'Etal	civil de la Commun



Horaires d'ouverture Lundi 8h30 / 11h30 Jeudi 13h30 / 16h30 Permanence des élus : Vendredi 18h30 /19h30

Tel/Fax : 04 76 64 11 42 Répondeur : 09 60 00 66 98 mairie.bessins@orange.fr

www.bessins.fr

Maternelle Chevrières:

04 76 64 11 95

Primaire Chevrières:

04 76 64 12 20

Primaire Murinais:

04 76 64 22 38

Primaire St Appolinard:

04 76 64 18 11

Garderie à Chevrières : 06 45 31 50 89

Cantine: 04 76 64 37 92





DECHETTERIE SAINT-SAUVEUR

Tél: 04 76 38 36 94

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi 9h00-12h00

et de 13h30 à 18h00

Le samedi de 9h00 à 18h00

Pour tous vos problèmes d'eau appeler

04 76 36 90 57 ou 04 76 38 61 48

Horaire de bureau

04 76 36 94 01

Hors horaire de bureau



POMPIERS: 18 ou 112 avec un por-

table

SAMU:15

GENDARMERIE: 17

CENTRE SOINS INFIRMIERS DE CHATTE:

04 76 38 26 35

CENTRE HOSPITALIER DE ST MARCELLIN

04 76 64 64 90

ADMR: 04 76 38 69 16